

*« Ton frère que voilà était mort,
et il est revenu à la vie... »*

Ce quatrième dimanche de carême nous propose de méditer sur la parabole du fils prodigue. Ce passage témoigne de la Miséricorde infinie de Dieu et présente plusieurs affirmations essentielles.

En premier lieu, il convient de noter la liberté d'action dont jouit le fils prodigue. Il demande sa part d'héritage et le père la lui donne, sans rien dire. Ce premier élément du récit nous montre tout de suite que cette histoire n'est pas l'histoire d'une famille ordinaire sur terre. Quel père laisserait partir son plus jeune enfant sans chercher à le convaincre de changer d'avis ? Mais notre Père du ciel est différent. Il laisse à ses enfants la liberté de s'éloigner pour poser des actes mauvais. Pour mener sa vie de débauche, le fils a donc besoin de quitter la maison du Père. De fait, le péché nous éloigne de Dieu.

Vient ensuite le tournant du récit. Le fils prodigue rentre en lui-même et se dit : « Combien d'ouvriers de mon père ont du pain en abondance et moi je suis ici à périr de faim. Je veux partir, aller vers mon père et lui dire : Père j'ai péché contre le Ciel et contre toi » (Lc 15,17-18). Le fils prodigue est capable de reconnaître son péché parce qu'il rentre en lui-même. Il a alors le courage de regarder en face ses actes et leurs conséquences. Le temps de carême doit être ce temps privilégié où l'homme rentre en lui-même.

Il peut alors poser un regard lucide sur ses erreurs et se reconnaître coupable. Il entre dans l'humilité qui caractérise celui qui ose reconnaître son péché. Il découvre aussi que le pain dont il a besoin, Dieu seul peut le lui donner, et lui donner en abondance. Après avoir mené une vie de débauche, le fils prodigue aurait pu voler les gousses que mangeaient les porcs. Mais il ne le fait pas car naît en lui une faim que seul le Père peut satisfaire.

Enfin, la rencontre avec le père est révélatrice de l'attitude de Dieu qui guette le retour de ses enfants perdus. L'Évangéliste Luc écrit : « Comme il était encore loin, son père l'aperçut et fut saisi de pitié ; il courut se jeter à son cou et le couvrit de baisers » (Lc 15,20). C'est le père qui l'aperçoit au loin et court vers lui. A partir du moment où le fils prodigue retourne à la maison du père, c'est qu'il reconnaît sa faute. Point de morale ou de reproche de la part du père. Seulement la joie que le fils qui était mort retourne à la vie.

Cette attitude du père qui va chercher celui qui s'égare se retrouve aussi avec le fils aîné. Ce dernier refuse de rentrer et de participer au banquet. Le père sort alors pour essayer de le convaincre de participer à sa joie. Mais le fils aîné est enfermé dans la jalousie. Il n'a pas encore fait ce retour sur soi-même qui permet de porter un regard lucide sur ses actes.

Cette parabole s'adresse aux pharisiens et aux scribes qui reprochent à Jésus de faire bon accueil aux pécheurs. Plus précisément il faudrait dire « aux pécheurs qui se repentent ». Ce n'est pas le pécheur en soi qui est donné en exemple, mais sa conversion ! Ce temps de carême est un temps privilégié pour recourir au sacrement de la réconciliation. Cette parabole nous y aide en nous rappelant que la Miséricorde de Dieu est infinie et que notre Père du ciel guette notre démarche de réconciliation. N'hésitons donc pas, dans ses jours qui nous séparent de Pâques, à aller nous confesser.

Père Pascal Montavit